



**Lycée Professionnel
Thomas EDISON**

8 Rue Carmagnole-Liberté –
38130 ECHIROLLES
tél : 04 76 09 31 35
Courriel : Ce.0382031b@ac-grenoble.fr

Le Proviseur

Secrétariat :
Affaire suivie par
EVA

Protocole rédigé par les membres de la CHS (élargie)

Validé en CHS du 25/05/2020

PROTOCOLE SANITAIRE DE DECONFINEMENT LIE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

PREAMBULE : Fonctionnement général de l'établissement :

Le port du masque, le lavage des mains régulier et la distanciation physique sont obligatoires dans l'établissement pour tous les membres de la communauté éducative.

- Pas de réouverture de l'internat DESCHAUX :

Les familles ont été informées et doivent téléphoner pour une prise de rendez-vous afin que l'internat soit vidé avant le 15/06.

- Pas de réouverture de la demi-pension :

Des remises d'ordre aux élèves et personnels qui quittent l'établissement seront faites dans les meilleurs délais.

- Pas d'ouverture au public en dehors des personnels, des élèves ou des visiteurs sur rendez-vous.
- Pour contacter le lycée, veuillez téléphoner au 04 76 09 31 35 ou adresser un message à ce.0382031B@ac-grenoble.fr
- Les locaux sont utilisés uniquement si nous sommes en capacité d'assurer le bio-nettoyage (nettoyage et désinfection). L'ouverture aux élèves sera donc évaluée chaque fin de semaine pour la suivante.
- Seuls l'infirmière et les agents techniques territoriaux sont habilités à porter des gants à usage unique.

I- ROLE DES RESPONSABLES LEGAUX

- A partir du 2 juin et sous réserve des décisions gouvernementales, l'établissement sera ouvert pour l'accueil des élèves du lundi au vendredi de 9h à 16h30.
- La prérentrée pour les enseignants aura lieu les 2 et 3 juin 2020.
- Les élèves reprennent les cours sur la base du volontariat de leurs responsables légaux, lesquels jouent un rôle essentiel dans le retour des élèves dans les établissements scolaires.
- Les responsables légaux, dont le rôle est primordial dans la surveillance des symptômes du Covid-19, s'engagent à ne pas mettre leur enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (température supérieure ou égale à 37,8°C) et préviennent le lycée de la situation.
- Les responsables légaux prennent la température de leur enfant avant le départ pour le lycée. En cas de symptômes ou de fièvre supérieure ou égale à 37,8°C, l'élève ne doit pas se rendre en établissement. Celui-ci sera prévenu par les responsables légaux.
- Les responsables légaux veillent à ce que les élèves aient une hygiène stricte et qu'ils respectent strictement les gestes barrières (se laver très régulièrement les mains, tousser dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique (jeté dans une poubelle) pour se moucher et/ou cracher, port du masque)
- Les responsables légaux doivent impérativement expliciter ces gestes barrières et leur sens à leur enfant.
- Les responsables légaux doivent fournir des masques à leur enfant lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. En attendant, les masques sont fournis aux élèves par l'Education Nationale.

- Les masques sont fournis à chaque personnel par l'autorité de tutelle.
- Les masques doivent être changés après 4h d'utilisation ou avant s'ils sont souillés ou humides. Les masques en tissu sont lavés par la famille de l'élève pendant 30 mn à 60°C.
- Les masques usagés et jetables sont éliminés dans des poubelles spéciales. Les masques en tissu sont stockés dans un sac plastique prévu à cet effet éliminé après usage.
- Il convient de prévoir un masque de rechange dans un sac plastique propre.
- Obligation de maintenir la distanciation physique minimale de 1 m entre chaque personne dès les abords du lycée.
- Les responsables légaux veillent à ce que l'élève soit en possession de son matériel personnel (feuilles, livres, trousse, etc...): tout prêt de matériel d'élève à élève est strictement interdit.

II- CADRE GENERAL

- Les élèves sont autorisés par un adulte de l'établissement à rentrer dans le lycée et accompagnés vers les sanitaires en respectant la distanciation physique.
 - Les horaires d'arrivée des élèves sont impérativement respectés. Tout élève en retard ne pourra être accueilli, et ce pour la totalité de la demi-journée engagée. Les responsables légaux sont informés par la vie scolaire, du non accueil de l'élève.
 - Tous les emplois du temps sont modifiés afin de permettre une arrivée échelonnée (toutes les 15 mn). Les élèves doivent se conformer à leur nouvel emploi du temps.
 - Chaque classe accueille 15 élèves maximum, avec une table, une chaise identifiées et dédiées à chaque élève.
 - Le CDI reste fermé jusqu'à nouvel ordre aux élèves, seule l'enseignante documentaliste peut se rendre dans le CDI. Les emprunts restent possibles sur demande.
 - Les cours en atelier peuvent avoir lieu selon un protocole particulier :
 - Dans les ateliers, le port de la tenue professionnelle et le port du masque sont obligatoires.
 - Chaque poste de travail (système pédagogique et table / chaise) élève est organisé de façon à ce que les distances physiques soient respectées et à ce que le matériel ne soit utilisé que par une personne, élève ou professeur.
 - La désinfection du poste de travail se fait par l'élève en arrivant et en partant, sous le contrôle de l'enseignant. Les élèves utilisent strictement leur outillage personnel. Si utilisation d'un outil commun (exemples : clé spéciale ou testeur), ils l'utilisent avec l'accord de l'enseignant avec une désinfection avant et après l'utilisation. Du matériel de désinfection est à disposition sur chaque poste de travail.
 - Chaque élève et personnel doit se laver les mains avec du savon toutes les heures ou se frotter les mains au gel hydro-alcoolique.
 - La circulation dans les ateliers (**personnels et élèves**) se fait en respectant strictement les indications au sol (blanc = autorisé / noir = interdit) permettant d'éviter tout croisement. La distance d'un mètre minimum entre chaque personne devra être respectée.
- Accès se fait par le hall d'entrée (à côté de l'accueil lycée) : lavage des mains à chaque entrée dans les ateliers (toilettes au niveau du Labo1) ou gel hydro-alcoolique.
- La sortie des ateliers se fait côté plateau technique MELEC indus (lavage des mains au savon ou au gel hydro-alcoolique). La distance d'un mètre minimum entre chaque personne devra être respectée.
- L'entretien des ateliers est sous la responsabilité des enseignants avec la participation des élèves en regard du protocole d'entretien et de désinfection donné à chacun des élèves et des professeurs et affiché dans chaque atelier.
- Tout élève, qui, après avoir été informé de la nécessité de respecter les gestes barrières et les règles sanitaires de distanciation physique, ainsi que les règles de fonctionnement des toilettes, ne les respecterait pas, est placé en mesure conservatoire afin de protéger la communauté éducative présente dans l'établissement. Les parents sont avisés et viennent chercher l'élève immédiatement. Un rappel à la règle et/ou une mesure disciplinaire peuvent être engagés.

III- MESURES SANITAIRES

- Les personnels prennent leur température avant de venir au lycée.
- Les personnels ne se présentent pas au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez eux ou dans leur famille (température supérieure ou égale à 37,8 °C) et préviennent le lycée de la situation.
- Les personnels veillent à avoir une hygiène stricte et respectent strictement les gestes barrières (se laver très régulièrement les mains, notamment dès leur arrivée dans l'établissement)
- Le port du masque par l'ensemble des élèves et des personnels présents dans l'établissement est obligatoire.
- Le respect des gestes barrières est obligatoire (se laver très régulièrement les mains)
- Interdiction de se serrer la main, de checker, de s'embrasser, et plus largement, de tout contact physique, et respect de la distanciation physique minimale de 1 m entre chaque personne.
- Les parties communes, circulation, classes, seront désinfectées au moins une fois par jour, selon les règles énoncées par le Protocole de Sécurité Sanitaire du Ministère de l'Education Nationale.
- Les toilettes seront désinfectées à l'issue de chaque récréation et à la pause méridienne
- Les rampes d'escalier seront désinfectées deux fois par jour

IV- ACCUEIL DES ELEVES

- Les élèves sont accueillis selon un emploi du temps particulier en demi journée, soit de 9h à 12h soit de 13h30 à 15h30. Chaque classe a un horaire d'arrivée unique en décalé de 15 min avec les autres classes. Les informations sont communiquées aux familles via Pronote dès l'organisation connue.
- Une fois entrés dans l'établissement, les élèves respectent strictement la distanciation physique.
- Les enseignants viennent les chercher et les conduisent dans les sanitaires sous le préau ou dans les ateliers.
- Le sens de circulation fléché est strictement respecté pour éviter les croisements.

Entrée dans l'établissement par le préau :

- L'enseignant veille à ce que les élèves se lavent soigneusement les mains soit dans les sanitaires sous le préau soit ceux du self et respectent la distanciation physique.
- Les élèves ne changent pas de salle; ce sont les enseignants qui se déplacent.

V- DEROULEMENT DES COURS ET DES RECREATIONS

- Les portes des salles sont ouvertes et les salles, éclairées. Les enseignants laissent les portes des salles ouvertes pendant les cours, et maintiennent l'éclairage, afin d'éviter tout contact « inutile ». Les volets des salles du premier étage restent ouverts.
- Les élèves ont impérativement leur matériel personnel (feuilles, livres, trousse, etc...): aucun prêt de matériel n'est autorisé.
- Le clavier d'ordinateur filmé, la souris et l'écran sont désinfectés avant et après usage
- Durant les cours, le port du masque est obligatoire pour les élèves et les adultes
- Chaque salle de classe est équipée de gel hydro alcoolique
- Aucun déplacement d'élève n'est autorisé dans ou hors la salle pendant les cours ou interours.

- Les salles sont équipées du strict minimum (nombre exact de chaises, tables identifiées au nom de l'élève) pour faciliter le bio-nettoyage. Tous les bibelots, affiches, matériel, livres ... sont stockés sous armoire.
- A son arrivée et avant son départ, l'enseignant nettoie le clavier filmé d'ordinateur, la souris et son mobilier. L'enseignant peut avoir son kit clavier et souris.
- Au moment des récréations, l'enseignant accompagne les élèves vers les sanitaires pour un lavage des mains.
- Les récréations sont échelonnées pour éviter le brassage des élèves.
- Les élèves portent obligatoirement leur masque lors des temps de récréation.
- Pas d'accès aux tables de ping-pong, ni au baby foot lors des récréations. Toutes les activités collectives sont interdites sur ces temps. Les élèves doivent respecter les gestes barrières et la distanciation physique sur les temps de récréation.
- L'accès aux abords de l'établissement est possible sous réserve de respecter les règles de la distanciation physique.
- Les bancs sont interdits d'accès.
- Les élèves sont invités à avoir leur bouteille d'eau individuelle
- A la récréation, l'enseignant ouvre les fenêtres afin d'aérer la salle.
- Les portes des salles restent ouvertes lors des récréations.
- A l'issue de la récréation, les enseignants vont chercher les élèves selon le protocole d'arrivée de chaque demi-journée.
- Si un élève est malade, suivre le protocole ci-dessous.

VI- SORTIES DES ELEVES EN FIN DE DEMI JOURNEE

- En fin de ½ journée, l'enseignant ouvre les fenêtres afin d'aérer la salle, et désinfecte le clavier d'ordinateur, la souris ainsi que la télécommande du vidéo projecteur.
- L'enseignant veille à ce que les élèves se désinfectent les mains au gel hydro alcoolique à défaut de se laver les mains.
- L'enseignant accompagne les élèves jusqu'au portail, en étant vigilant, sur le parcours, au respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

VII- USAGE DES PHOTOCOPIEURS / PHOTOCOPIES ET BUREAUX

- ✓ Salle de reprographie des professeurs : accès restreint à une personne à la fois pour faire des tirages.
 - Avant tout usage des photocopieurs, l'enseignant se lave les mains ou les passe au gel hydro alcoolique. Il désinfecte le photocopieur avec le kit prévu à cet effet avant et après usage.
 - Dans la mesure où ses mains sont propres, l'enseignant peut distribuer les photocopies aux élèves.
 - Pour récupérer les éventuels travaux d'élèves, l'enseignant peut leur demander de les déposer dans des bannettes et les laisser reposer entre 24h et 48h avant de les corriger.
 - Dans la mesure où ses mains sont propres, l'enseignant peut restituer les travaux aux élèves.
- ✓ Bureaux administratifs : accès restreint aux personnels travaillant dans chacun des bureaux, une seule personne est accueillie à la fois. L'éventuel dépôt ou retrait de documents doit être fait sur rendez-vous, dans le respect strict des gestes barrières. Les personnels sont responsables de la désinfection de leur bureau et ordinateur, ils éliminent tout objet non utile de la surface du bureau. Un kit de désinfection individuel leur est fourni.

VIII- LA SALLE DES PROFESSEURS

- Afin de respecter la distanciation physique, deux salles des personnels sont ouvertes : la salle habituelle (capacité d'accueil de 7 personnes) et la salle 12/14 (salle de réunion dont la capacité d'accueil est de 30 personnes). Les salles sont équipées de spray désinfectant afin que chaque personnel ou utilisateur puisse désinfecter sa table et sa chaise nominatives à son arrivée

et avant son départ. Elles sont équipées de gel hydro alcoolique ou savon pour la désinfection des mains. Les fenêtres sont ouvertes pour aérer pendant l'utilisation.

- Les tasses et verres des enseignants sont individuels, lavés immédiatement après usage, et rangés dans les casiers.
- Un protocole spécifique a été mis en place en salle pour l'utilisation de la machine à café et des micro-ondes.
- Les personnels veillent à se laver les mains avant d'aller aux toilettes, et dès qu'ils en sont sortis.

IX- CAS SUSPECT DE COVID-19

- En cas de suspicion de Covid-19 au sein de l'établissement, la personne, sous surveillance d'un adulte, est isolée dans une pièce spécifique proche de l'infirmerie avec un masque, dans le respect des gestes barrières. S'il s'agit d'un élève, les responsables légaux viennent le chercher rapidement et sont alors informés de la procédure à suivre (contacter son médecin traitant, ou faire le 15). Les personnels et les parents des élèves ayant pu être en contact avec la personne malade, sont informés par l'établissement. Un protocole spécifique de désinfection est mis en place.

X - COMMUNICATION

Informations aux membres de la communauté éducative :

Accueil des personnels administratifs lundi 11 mai 9h :

- Informations et formations sur les conditions de reprise et les gestes barrières
- Mise à disposition du matériel : gel hydro-alcoolique, protocole/produit de désinfection, masques
- Organisation du travail pour les semaines à venir

Accueil des agents :

- Formation au protocole de désinfection du 18 mai au 2 juin
- Désinfection de l'établissement du 16 mai au 2 juin

Accueil des enseignants : Prérentrée : les 2 et 3 juin

- Informations et formations sur les conditions de reprise et les gestes barrières
- Présentation de l'organisation de l'établissement et du rôle des enseignants
- Présentation de l'organisation pédagogique à partir du 4 juin si autorisation.

Accueil des élèves :

- Courier d'information aux familles sur les modalités de reprise progressive et le protocole sanitaire
- Courier de sondage et présentation des modalités d'inscription
- Informations et formation des élèves sur les conditions de reprise et les gestes barrières

Le Proviseur,

Emmanuelle VERNET ABAIBOU

A Echirolles le mercredi 20 mai 2020

